



Le MRC accuse certaines personnalités, à l'instar de Cavaye Yeguie, d'avoir orchestré la destruction des affiches du Mrc à l'Extrême-Nord.

Le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) n'entend pas laisser impunies les personnes impliquées dans la destruction de ses gadgets de propagande dans la région de l'Extrême-Nord.

La formation politique, par le biais de son militant Emmanuel Simh, a déposé jeudi une plainte y relative devant le Tribunal militaire de Yaoundé.

Ladite plainte vise Cavaye Yeguie Mounouna Foutsou (Rdpc) ainsi que Yaouba Abdoulaye Taiga and Adoum Gargoum (Cpdm) pour « destruction », « actes de terrorisme », « apologie du terrorisme », entre autres.

Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais avait organisé un meeting à l'Extrême-Nord du Cameroun, avec pour objectif d'accueillir les membres démissionnaires du Mrc et de certains autres partis politiques de l'opposition. C'est ainsi qu'au cours de ce rassemblement que présidait Cavaye Yeguie, les anciens membres du MRC ont été invités à brûler des gadgets de leur ancien parti, notamment des t-shirts, casquettes et pancartes.

Toute chose qui a immédiatement suscité l'indignation au sein du parti du Pr Maurice Kamto. On y crie à la « préméditation » et à la « conspiration ». « Au cours de plusieurs réunions, ce projet avait été arrêté avec pour but d'intimider la population, de provoquer une situation de terreur et de contraindre le Mrc, en tant qu'organisation, à s'abstenir de de tenir des meetings dans la région de l'Extrême-Nord », explique Mte Emmanuel dans le document adressé au commissaire du gouvernement près le Tribunal militaire de Yaoundé. Le Mrc entend par ailleurs se constituer en partie civile si la plainte venait à être reçue.

journalducameroun.com

J
